



Syndicat National des Enseignants

bp 2437
L-1024 Luxembourg

tél +352 48 11 18
fax +352 40 73 56

siège :
11-13, rue des Ardennes
Luxembourg - Bonnevoie

www.sne.lu
sne@education.lu

Avis du SNE/CGFP au sujet du passage fondamental/post-fondamental et au sujet d'un tronc commun

La procédure d'orientation actuelle prévoit un conseil d'orientation qui prend la décision d'orientation. La décision d'orienter un enfant vers l'enseignement secondaire classique ou technique n'est donc jamais prise par l'enseignant tout seul, mais elle est prise à la majorité des voix par les membres du conseil d'orientation. Le parcours scolaire de l'élève ainsi que les évaluations de ce dernier par l'équipe pédagogique au fil du cycle 4 mènent vers cette décision. La décision ne résulte donc pas d'un examen d'admission unique, mais elle se fonde sur les facteurs suivants: les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève ; l'avis des parents ; les résultats de l'élève à une série d'épreuves communes, organisées au niveau national par le ministre ; des productions de l'élève qui rendent compte de ses apprentissages, ainsi que de ses intérêts et aspirations et des informations recueillies par le psychologue si les parents ont opté pour son intervention. Si jamais les parents contestent le choix du conseil d'orientation, l'enfant pourra toujours faire un examen de recours en vue de son entrée au lycée. Cette procédure d'orientation semble satisfaire à la fois la plupart des enseignants et des parents.

Vu les remarques qui précèdent, le SNE/CGFP défend le système actuel d'orientation auprès du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Les principaux arguments avancés par les responsables scolaires pour procéder à des modifications du système actuel concernent le fait que ce dernier engendre beaucoup trop de frais et que les conseils d'orientation ne fonctionnent pas dans tous les cas à la satisfaction des responsables scolaires.

Des débats ont été lancés autour du « Deutschfreiburger Modell » et le Ministère lui semble trouver des avantages. « *Hier werden sowohl die Lehrer- als auch die Elternempfehlung berücksichtigt, sowohl die Noten der Kinder als auch ihre Ergebnisse in Schulleistungstests in die Übergangsempfehlung einbezogen und sowohl Individual- als auch Gruppenentscheidungen getroffen. Im Deutschfreiburger Modell führen die Lehrkräfte während der gesamten Grundschulzeit einen Beobachtungsbogen, der zusätzlich über die kognitiven Fähigkeiten sowie über das Lern- und Arbeitsverhalten der Schülerinnen und Schüler informiert. Nach intensiver Beratung der Eltern durch die Lehrkräfte und Offenlegung aller Beurteilungen treffen sowohl die Eltern als auch die Lehrkräfte eine Übergangsempfehlung.* » Si jamais le Ministère préconisait ce modèle, il pourrait juger superflue la procédure d'orientation actuelle.

Contrairement au « Deutschfreiburger Modell » qui ne porte son regard que sur les années passées à l'enseignement fondamental, le modèle actuel d'orientation possède l'avantage qu'il apporte une

seconde perspective à l'orientation, à savoir la vue des enseignants du post-fondamental. Cette collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, que le Ministère souhaite d'ailleurs encore renforcer, constitue l'un des points forts de la procédure actuelle. Les rencontres entre enseignants du fondamental et du post-fondamental à l'occasion de la procédure d'orientation sont de bonnes opportunités où enseignants de l'EF et de l'ES/EST peuvent s'échanger sur les élèves en voie d'orientation, leurs attentes réciproques et leur travail.

Le SNE/CGFP se prononce donc très clairement pour le maintien du système actuel d'orientation, la décision d'orientation étant prise par un conseil d'orientation. Au contraire, le SNE/CGFP rejette la possibilité que cette prise de décision appartienne uniquement aux parents.

Il faut relever que le travail de l'enseignant est valorisé si la décision d'orientation est prise par le conseil d'orientation et si cette décision a un caractère contraignant. Selon l'étude du professeur Krolak de l'Université du Luxembourg, il y a plus de concordance entre les résultats réalisés par les élèves au post-fondamental et l'avis contraignant de l'enseignant à l'occasion de son orientation. En d'autres mots, les décisions d'orientation contraignantes prises par les enseignants semblent plus probantes pour la carrière future des élèves que les décisions non-contraignantes où il incombe in fine aux parents d'arrêter le choix d'orientation pour leur enfant.

Finalement, le SNE/CGFP se prononce clairement contre l'introduction d'un tronc commun, en invoquant comme argument principal, l'hétérogénéité des groupes au sein des classes, surtout dans le cycle 4.2. Les élèves faibles sont déjà trop sollicités tandis que les élèves forts ne le sont pas assez. Aux yeux du SNE/CGFP, il s'avère inutile de prolonger le tronc commun au-delà du cycle 4.2.

En effet, déjà à l'heure actuelle, les enfants des 3^e et 4^e cycles font preuve de niveaux de compétences extrêmement différents. En mettant en place un tronc commun qui va au-delà des 12 ans, ces différences de compétences deviendront encore plus prononcées. De plus, les expériences du terrain nous enseignent qu'un tel système freine davantage les bons élèves et n'arrive malheureusement pas à faire avancer les moins bons de façon plus rapide.

A nos yeux, le tronc commun est voué à l'échec dans un pays comme le Luxembourg parce que la population scolaire est beaucoup trop hétérogène. Nous ne pouvons pas comparer la population scolaire du Luxembourg à celle d'un pays nordique avec des taux relativement faibles d'enfants issus de l'immigration.

Le tronc commun prône la plus grande égalité des chances possibles en matière d'éducation, une idée qui séduit certes les parents. Toutefois, il nous semble illusoire d'atteindre cette égalité des chances par la mise en place d'un tronc commun étant donné que ce dernier n'arrive pas à combler les différences qui existent entre les élèves sur le plan socio-économique, sur le plan cognitif, sur le plan social et familial, ...

Considérant les expériences vécues par les enseignants travaillant dans des écoles participant au projet PROCI et les arguments qui vont à l'encontre du tronc commun, le SNE/CGFP se prononce donc clairement contre l'introduction d'un tronc commun.